



AVIS DE PUBLICITE – REFERENCE 55360

MANIFESTATION D'INTERET SPONTANE

EDF HYDRO ALPES – AMENAGEMENT HYDROELECTRIQUE DE SAINT GUILLERME II

COMMUNE DU FRENEY D'OISANS

En vue d'une convention d'occupation précaire et révocable du domaine public

Le présent avis de publicité a pour objet de porter à la connaissance du public la manifestation spontanée d'intérêt d'une personne morale sur l'occupation du domaine public hydroélectrique pour l'exercice d'une activité économique.

Si aucun candidat supplémentaire ne se manifeste avant la date limite de réception des propositions mentionnées ci-dessous, EDF pourra attribuer à l'entreprise ayant manifesté son intérêt une convention d'occupation temporaire.

Si un candidat supplémentaire se manifeste avant la date limite de réception des propositions mentionnée ci-dessous, EDF analysera les propositions au regard des critères mentionnés ci-dessous et attribuera une convention d'occupation temporaire au candidat ayant présenté la proposition la mieux classée.

Les candidats sont informés qu'un certain nombre de pièces devront être produites pour permettre la signature de la convention d'occupation temporaire.

Publié le	21/06/2021
Durée de mise en ligne de l'avis	1 mois
Date limite de réception propositions	21/07/2021
Objet de l'occupation	Occupation du domaine public hydroélectrique
Lieu	<u>Département de l'Isère</u> - Section C 206/207/209/214/456/457/458/459/460/467/461/464/465/466/463/462 sur la commune du Freney d'Oisans
Caractéristiques essentielles / restrictions de l'emplacement	Le projet devra être compatible avec les contraintes d'exploitation inhérentes à la concession de Saint Guillaume II
Type d'autorisation délivrée/ Durée	Convention d'occupation précaire et révocable Durée : cinq ans, éventuellement renouvelable sans pour autant dépasser le titre d'exploitation de la chute de Saint Guillaume II soit le 31/12/2057

Conditions financières à la charge du demandeur	Redevance annuelle d'occupation en application de l'article L 2125 du CG3P Frais de dossier Taxes, impôts et frais liés à l'occupation
Conditions générales d'attribution/ critères de sélection	Les demandes seront analysées selon les critères suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Maturité du projet - Faisabilité du projet - Compatibilité du projet avec les contraintes de l'exploitation hydroélectrique
Dépôt des candidatures	Lettre recommandée avec accusé de réception à : EDF – HYDRO ALPES – Direction Concessions – 134 Rue de l'Etang – 38950 St Martin le Vinoux A l'attention de Monsieur HERVE <i>Le pli cacheté devra porter les mentions suivantes : CONFIDENTIEL – NE PAS OUVRIR</i> <i>Objet à mentionner : Candidature COT ref 55360</i>
Service à contacter pour renseignement	Lettre recommandée avec accusé de réception à : EDF – DTEAM CC PFA 134 Rue de l'Etang PH3-R2 38950 St Martin le Vinoux <i>Objet à mentionner : Candidature COT ref 55360</i>